

**DÉCISION DU MAIRE**

n° 2025-44

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)*Publiée sur le site internet de la commune le 12/11/2025
MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy***OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT À LA MISSION CONFIEE À LA SOCIÉTÉ « AGRESTIS ÉCO-DÉVELOPPEMENT » POUR UN COMPLÉMENT D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DE LA « MODIFICATION N°2 DE DROIT COMMUN » DU PLU**

Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de la Commune de VOUGY,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-02-06 en date du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat, l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des opérations dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ;

VU la délibération n° D2024_51 en date du 3 octobre 2024 prescrivant la modification n°2 de droit commun du PLU de la commune de Vougy et sollicitant une demande de subvention dite Dotation Globale de Décentralisation urbanisme ;

VU la décision n°2024-33 du 09/10/2024 attribuant à la société AGRESTIS l'étude environnementale pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU « Le Clos » ;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire des compléments d'analyses dans le cadre de cette étude ;

DÉCIDE**Article 1 :** d'accepter l'offre d'avenant présentée par « AGRESTIS éco-développement » – 410, route de Thônes – 74210 FAVERGES-SEYTHENEX :

- Offre n°25COM0883A_251106 du 06/11/2025 s'élevant à 2 330,00 € HT (soit 2 796,00 € TTC)

Article 2 : la présente décision sera télétransmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.**Article 3 :** il sera porté à connaissance de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à VOUGY, le 12/11/2025

Le Maire,



Yves MASSAROTTI